

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 8	Pouvoir(s) : 0
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 6 novembre 2018

Vote(s) pour : 33
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 12 novembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-11-12-BD-2 :

Actipôle - Petite Voëvre - terrains ex-PSA : cession d'un terrain situé rue des Potiers d'Etain à la société STO24 FRA n°032.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2016 portant renforcement de l'intégration communautaire : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire fixant les zones d'activité économique au 1^{er} janvier 2017,

VU l'acte de cession en date du 20 juin 2018 entre l'EPFL et Metz Métropole, par lequel Metz Métropole est devenue propriétaire d'une superficie des 59 883 m² restant des anciens terrains de l'usine PSA,

VU l'avis de la Division Domaine de l'Etat sur la valeur vénale des biens en date du 5 octobre 2018,

DECIDE de donner son accord à la cession d'une parcelle non-bâtie, située sur le ban communal de la Ville de Metz, cadastrée section BV n°303/6, d'une superficie totale de 8 445 m² (lot 5B) à la société à responsabilité limitée à associé unique STO24 FRA n°032, ou à toute autre société constituée par le bénéficiaire, au prix de vente fixé à 45 € HT/m² de terrain, soit un montant total de 380 025 € HT (TVA en sus) payable selon les modalités suivantes :

- 10 % du prix hors taxe à la signature du compromis de vente,
- le solde à la signature de l'acte de vente,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente ainsi que tout document se rapportant à l'opération.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 novembre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

Résumé de l'acte

057-200039865-20181112-11-2018-DB2-DE

Numéro de l'acte : 11-2018-DB2
Date de décision : lundi 12 novembre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Actipôle - Petite Voëvre - terrains ex-PSA : cession d'un terrain situé rue des Potiers d'Etain à la société STO24 FRA n°032
Classification : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 15/11/2018
Numéro AR : 057-200039865-20181112-11-2018-DB2-DE
Document principal : 99_AU-ERD2.pdf

Historique :

15/11/18 11:14	En cours de création	
15/11/18 11:14	En préparation	Catherine DELLES
15/11/18 11:42	Reçu	Catherine DELLES
15/11/18 11:43	En cours de transmission	
15/11/18 11:44	Transmis en Préfecture	
15/11/18 11:48	Accusé de réception reçu	